

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée*

Procès verbal du jury de validation des évaluations

Provence Alpes Côte d'Azur

RECTIFICATIF

Vu le Code des transports, notamment son article L 5521-2

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines,

Vu l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime,

Vu la décision n° 941 / 2016 du directeur interrégional de la mer Méditerranée du 19 octobre 2016 portant désignation des membres des jurys de validation des évaluations du ressort de la DIRM Méditerranée.

Le procès verbal du jury de validation des évaluations de la région Provence Alpes Côte d'Azur du 06 décembre 2018 est modifié comme suit :

Le tableau des résultats de la session de certificat de matelot pont (CMP) de l'organisme ACPM qui s'est déroulée du 12 septembre au 21 novembre 2018, publié dans le procès verbal du jury de validation des évaluations PACA du 6 décembre 2018, est modifié et remplacé par le tableau suivant.

Ce tableau annule et remplace le tableau de notes du certificat de matelot pont (CMP) de l'organisme ACPM du publié le 6 décembre 2018.

**CERTIFICAT DE MATELOT PONT
ORGANISME ACPM
SESSION DU 12/09/2018 AU 21/11/2018**

NOM PRÉNOM	MODULE P1 APPUI				MODULE P2 APPUI		MODULE P3 APPUI		MODULE NP-APPUI	
	NAVIGATION MÉTÉO TENUE DU QUART (COEF. 1)	RÈGLE DE BARRE FEUX BALISAGE SIGNAUX (COEF. 1)	MANŒUVRE EMBARCATIO N MACHINE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P1	MATELOTAG E, ENGIN S DE PÊCHE, MANUTEN TION ARRIMAGE (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P2	DESCTIO N ET CONSTRUCTI ON STABILITÉ ENTRETIEN (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE P3	MODULE NATION AL PONT (COEF. 1)	ACQUISITION MODULE NATIONAL PONT
AGUS Sébastien	14	15	12,7	Acquis	15.5	Acquis	18	Acquis	13	Acquis
BALDACCHINO Alexandra	12	12	12,3	Acquis	15	Acquis	14	Acquis	10	Acquis
BERARD GUIDON Dylan	Abs	Abs	Abs	Non Acquis	-	-	ABS	Non Acquis	Abs	Non Acquis
BOUILLET Margaux	16.5	13	13,3	Acquis	16.5	Acquis	17	Acquis	10	Acquis
BRENNER Anne	15.5	16	11,3	Acquis	14.5	Acquis	14.5	Acquis	13.5	Acquis
CRIMON Sonny	13.5	10	11	Acquis	12.5	Acquis	12.5	Acquis	10.5	Acquis
CISSE Abdrmane	-	-	-	Module déjà acquis	-	Module déjà acquis	12.5	Acquis	-	Module déjà acquis
D'ANGIOLILLO Christophe	13	14	14,7	Acquis	13.5	Acquis	18	Acquis	13.5	Acquis
DELIGNAT LAVAUD Richard	17	16	17,7	Acquis	15	Acquis	17.5	Acquis	13	Acquis
EME Benjamin	17.5	16	17,7	Acquis	13.5	Acquis	19	Acquis	13	Acquis
FERAUD Pierre	15	13	14,7	Acquis	14.5	Acquis	16	Acquis	14	Acquis
FRIGOLA Robert	14.5	15.5	14,3	Acquis	13	Acquis	12	Acquis	10	Acquis
GOUIN Benjamin	17	17.5	14,3	Acquis	16	Acquis	19.5	Acquis	12.5	Acquis
LEJEUNE Thibault	11.5	10	12	Acquis	14.5	Acquis	14.5	Acquis	13.5	Acquis
MOUYRIN Fabio	11.5	10	12,7	Acquis	10	Acquis	5.5	Non Acquis	05	Non Acquis
NAVARRO Renaud	18.5	18	17,7	Acquis	15.5	Acquis	19.5	Acquis	18	Acquis
PAYAN Benoit	11	15.5	13	Acquis	15.5	Acquis	17	Acquis	10.5	Acquis
SISSA Faiz	13.5	15	16	Acquis	14.5	Acquis	15.5	Acquis	10	Acquis
TALAHARI Walid Adel	15	12.5	15	Acquis	14	Acquis	17.5	Acquis	10	Acquis
THIDRIC Hélène	17	15	14,7	Acquis	14	Acquis	16	Acquis	15.5	Acquis
VIEIRA Soigan	10.5	13	16,7	Acquis	14.5	Acquis	15.5	Acquis	10.5	Acquis

Le procès verbal vaut attestation individuelle mentionnant pour chaque module les notes obtenues par les candidats et précisant les modules acquis.

Fait à Marseille le 27 décembre 2018.

Le président du jury (par interim)
JB SALAUN

Transmis à la DIRM, le 27 décembre 2018